



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## **ARRÊTÉ N° 2024/441**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de sécuriser des travaux urgents sur le pont SNCF au niveau du chemin du Fège,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Suite à un incident technique survenu au niveau de l'ouvrage SNCF sis chemin du Fège rendant impossible le trafic routier sur ladite zone, le chemin du Fège sera fermé à la circulation le mercredi 14 août 2024 et jusqu'à la fin des travaux. L'interdiction sera matérialisée par une signalétique adéquate et la zone sera sécurisée par la Police municipale en collaboration avec les Services techniques municipaux.

#### **Article 2 :**

Des itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

- RD97, rue de la Forge, rue de l'Environnement et chemin Migranon pour rejoindre le chemin du Fège
- RD97, avenue Rossima, chemin du Moulin et route de Notre-Dame des Anges

#### **Article 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par la commune et/ou la SNCF qui seront et demeureront seules responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 14 août 2024.

Le Maire,

**Fernand BRUN**

